

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille LASSALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

**PRESENTS** : Monsieur Camille LASSALLE, Maire, Mesdames et Messieurs Angèle NEDJAM, Patrick CASTAING, Marjorie BARDONNET, Christian DAMOTTE, Christiane VERNAY et Henri BERTHET, Adjoint, Madame et Messieurs Jean-Marc TRIPIER, Isabelle BOUQUET JALOUX, Joël TERRY, et Brigitte GROIX, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, André LASSALLE, Franck REUTER, Valérie MICHA-FRACHON, Pascale BLIN, Nadine ROCHAT, Bernard DECRETTE, Roland BADIN et Christelle SADIN Conseillers Municipaux.

### EXCUSES :

Madame Laureen LIPSON et Manuel COULLET,  
Madame Marjorie BARDONNET est désignée comme secrétaire de séance.

### ENQUETE PUBLIQUE « DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES UNITES DE CONDITIONNEMENT ET DE STOCKAGE DE GAZ INDUSTRIELS ET DE GAZS SPECIAUX » sur la COMMUNE DE ST GEORGES PAR L'ENTREPRISE MESSER FRANCE

N°71-2017

#### Avis du Conseil Municipal

Monsieur Patrick CASTAING, Adjoint, présente le déroulement de l'enquête publique qui a lieu du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018 concernant la demande d'autorisation d'exploiter des unités de conditionnement et de stockage de gaz industriels et de gaz spéciaux sur la Commune présentée par MESSER France SAS.

Le Maire certifie exécutoire  
la présente délibération

transmise en  
sous-Préfecture  
par télétransmission  
le

affichée le

sous sa responsabilité



La société MESSER située ZA La Fayette, direction Valencin est spécialisée dans le conditionnement et le stockage des gaz industriels et spéciaux et emploie 26 personnes.

Pour poursuivre son développement, MESSER souhaite implanter sur le site une nouvelle unité de conditionnement de gaz médicaux et de mélanges de gaz médicaux.

Cette nouvelle unité entrainera le classement de ce site ICPE en « SEVESO Seuil bas », ce qui nécessite outre l'avis des diverses administrations concernées, celui des collectivités territoriales localisées dans un rayon d'affichage de l'enquête publique de 2km du site.

Cette unité entrainera les modifications suivantes :

- L'installation en rétention de 3 nouveaux réservoirs cryogéniques verticaux (2 d'oxygène et un de protoxyde d'azote),
- Une zone de stockage sous abri, pour bouteilles pleines (345m<sup>2</sup>),
- Une zone de stockage extérieure pour les bouteilles vides et les cadres,
- Une salle de compresseurs de 40m<sup>2</sup> avec ajout d'un compresseur d'air,
- La création d'un nouvel accès au fond du site pour éviter le croisement des camions,
- Un bâtiment de 7.6m de hauteur et de 377m<sup>2</sup> de surface intégrant un labo.

Après analyse du dossier et sa présentation au Conseil, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention (M. DEVILLERS),

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter des unités de conditionnement et de stockage de gaz industriels et de gaz spéciaux sur la Commune présentée par MESSER France SAS
- **EMET** cependant quelques réserves et souhaiterait qu'un éclaircissement soit apporté, concernant les points suivants :
  - Bâtiment en bardage double peau, sans mur coupe-feu 2h au moins côté rue pour protéger XPO voire les pompiers en cas d'intervention.
  - Cercles de dangers qui sortent du site dans certains cas : ne peut-on pas installer des systèmes limitant les risques éventuels afin de contenir toute problématique à l'intérieur du site (rideau d'eau, murs) ?
  - Pas de PPRT (Plan Particulier de Risque Technologique) ni de PPRN (Naturel) car peu de population impactée, cela n'empêche pas de protéger les entreprises attenantes qui s'étaient installées avant que les risques représentés par MESSER ne génèrent un classement SEVESO seuil bas.
  - Eaux pluviales et eaux incendie vers bassin de 400 m3 système de fermeture de la vanne avant le débourbeur pour contenir les eaux incendie. Cette vanne est-elle tout ou rien et asservie au système d'alerte incendie ce qui serait souhaitable ou simple vanne manuelle, à manoeuvrer en cas d'alerte ?
  - Le rapport indique que les pompiers de St Georges Interviennent en 5mn maximum, or c'est le SDIS en fonction de la nature du sinistre qui décide de la caserne à faire intervenir. Le temps nécessaire aux pompiers pour intervenir est au minimum de 15 minutes.
  - Il serait bien d'étudier également l'équilibrage des lignes d'événements de la phase gaz de protoxyde d'azote, afin de ne pas rejeter à l'atmosphère. Aujourd'hui dans les nouvelles installations susceptibles de générer des COV ou pollution olfactive, c'est ce qui est préconisé et cela ne coûte pas très cher et cela rassure.
  - Sur un site SEVESO il est fortement recommandé voire exigé de contrôler les entrées (fouille des véhicules) et d'installer des systèmes anti intrusion : Caméra, bornes à infrarouge pour protéger le périmètre du site, or rien n'est précisé à ce sujet. Qu'en est-il ?
  - Toute installation nouvelle ou existante sur lequel passeront les nouvelles tuyauteries seront dimensionnées ou vérifiées pour prendre en compte les règles de séismes revues en 2010 et entrées en vigueur en mai 2011 plus contraignantes que celles de la construction du site (Niveau 3 modéré contre 2 risque faible précédemment). Notamment les racks aériens de tuyauteries si elles ne sont pas enterrées.

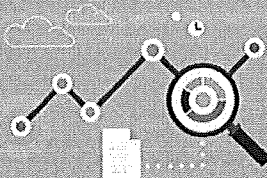
Ces différentes réserves ou précisions complémentaires seront reportées sur le document d'enquête publique

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.



Maire,

*Camille LASSALLE*  
Camille LASSALLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : ST GEORGES D ESPERANCHES MAIRIE

Utilisateur : LASSALLE Camille

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D_71_2017
Date de la décision:	2017-12-19 00:00:00+01
Objet:	Enquête publique entreprise MESSER concernant une demande d'autorisation d'exploiter des unités de conditionnement et de stockage de gaz industriels et de gaz spéciaux sur la Commune de St Georges Avis du Conseil Municipal
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	8.8.4
Identifiant unique:	038-213803893-20171219-D_71_2017-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803893-20171219-D_71_2017-DE-1-1_0.xml	text/xml	1088
nom de original:		
D 71 -2017.pdf	application/pdf	1166057
nom de métier:		
99_DE-038-213803893-20171219-D_71_2017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1166057

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2018 à 16h00min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2018 à 16h01min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2018 à 16h02min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2018 à 16h18min08s	Reçu par le MI le 2018-01-04

